

Communication

Case postale, CH-8022 Zurich
Téléphone +41 44 631 31 11
Fax +41 44 631 39 10

Berne, le 14 juin 2007

Banque nationale suisse: adaptation de la structure des réserves monétaires

La Banque nationale suisse adaptera la structure de ses réserves monétaires. Jusqu'à fin septembre 2009, elle vendra 250 tonnes d'or et accroîtra ainsi ses réserves de devises. Le total des réserves monétaires restera inchangé.

Les ventes d'or se dérouleront dans le cadre de l'accord que les banques centrales de l'Eurosystème, la banque centrale de Suède et la Banque nationale suisse ont conclu le 8 mars 2004. Par ce deuxième accord sur l'or, les banques centrales signataires sont convenues de limiter leurs ventes d'or durant une période de cinq ans, à partir du 27 septembre 2004. Selon l'accord, les ventes d'or de tous les signataires ne doivent pas dépasser 500 tonnes par an et l'ensemble des ventes dans la période de cinq ans ne doit pas porter sur plus de 2'500 tonnes. Pour effectuer les ventes d'or qu'elle a prévues, la Banque nationale a reçu un quota qui n'est pas utilisé par les autres banques centrales signataires de l'accord. Elle procédera de façon à ménager le marché par des ventes à intervalles réguliers.

La Banque nationale détient ses réserves monétaires – devises et or – de façon à disposer en tout temps de la marge de manœuvre qui lui est nécessaire sur le plan monétaire. Du fait de la forte hausse du prix de l'or, la part des réserves métalliques dans les réserves monétaires a augmenté, passant de 33% au milieu de 2005 à 42% aujourd'hui, soit un accroissement d'un quart environ. Par ses ventes d'or, la Banque nationale vise à rééquilibrer la composition des réserves monétaires en fonction des besoins de la politique monétaire. En outre, la diminution des réserves d'or et le renforcement des réserves de devises réduiront le risque global auquel la Banque nationale est exposé sur ses actifs. A l'issue des ventes, la Banque nationale détiendra environ 1'040 tonnes d'or.